

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 avril 2021

---

PARRAINAGES CITOYENS À L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE - (N° 3478)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CL4

présenté par  
Mme Ménard

-----

### ARTICLE UNIQUE

Après le mot :

« tard »

rédigé ainsi la fin de la deuxième phrase de l'alinéa 2 :

« 180 jours avant le premier tour de scrutin. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Une candidature qui serait officialisée par 150.000 signatures de citoyens seulement six semaines avant le premier tour de l'élection pose problème. C'est beaucoup trop tardif. Quid du candidat qui aurait engagé des dépenses de campagne et qui se verrait finalement dans l'incapacité de déposer les 150.000 signatures nécessaires ? Ce délai doit être rallongé.